

Amiante avant travaux et information HAP sur Enrobé

il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir des HAP : après analyses, ils contiennent moins de 50mg/kg de HAP.

il a été repéré des matériaux et produits susceptibles (*) de contenir de l'amiante : après analyses, ils contiennent de l'amiante.

AGENCE

ADX Expertise
Parc Saint Fiacre
53200 Château Gontier

REFERENCES DE LA MISSION

Numéro de dossier : MA2309159898
Date d'intervention : 25/09/2023

DONNEUR D'ORDRE

HABITAT 77 OPH DE SEINE ET MARNE
- MARICHAL OLIVIER
77002 MELUN

EXPERT



SAGET Frédéric
06 64 29 51 79
Certification n° : CPDI3492
Décernée par : ICERT

PROPRIETAIRE

HABITAT 77 OPH DE SEINE ET MARNE
10 Avenue Charles Péguy
77000 Melun

LIEU D'INTERVENTION

1-12 square de lorient
77000 melun



Edité à MORET SUR LOING, le 05/10/2023

Par : SAGET Frédéric



Révision	Date	Objet
Version initiale	25/09/2023	Établissement du Dossier Technique

> SOMMAIRE

1. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES ET DES INTERVENANTS	3
2. DESCRIPTIF DES TRAVAUX SUR LESQUELS PORTENT LES INVESTIGATIONS	4
3. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	5
4. CONCLUSIONS DU REPERAGE	6
5. CROQUIS DE REPERAGE	7
6. DESCRIPTION DES INVESTIGATIONS REALISEES	9
<i>Liste des carottes et couches affiliées</i>	9
7. RAPPORTS D'ANALYSES	31
8. PROGRAMME DE REPERAGE DE LA NORME NF X 46 020 D'AOUT 2017	62
9. CONSIGNES GENERALES DE SECURITE	62
10. ANNEXES /ATTESTATION D'ASSURANCE/ CERTIFICATION	67

**AdxGroupe c'est aussi des professionnels pour vous
accompagner sur vos projets dans :**

BÂTIMENT



IMMOBILIER



ENVIRONNEMENT



INDUSTRIE



**NUMÉRISATION ET
GESTION DES DONNÉES**



FORMATION



> 1. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES ET DES INTERVENANTS


PARTIES PRENANTES

PARTIE PRENANTE	SOCIETE	ADRESSE
Donneur d'ordre	MARICHAL	HABITAT 77 OPH DE SEINE ET MARNE - MARICHAL OLIVIER 77002 MELUN
Propriétaire	HABITAT 77 OPH DE SEINE ET MARNE	10 Avenue Charles Péguy 77000 Melun
Accompagnateur		

EXPERT

	NOM DE L'EXPERT	ORGANISME DE CERTIFICATION	NUMERO DE CERTIFICATION	DATE D'OBTENTION DE LA CERTIFICATION	DATE DE VALIDITE DE LA CERTIFICATION
	SAGET Frédéric	I.Cert	CPDI3492	28/04/2022	27/04/2029

ASSURANCE DU DIAGNOSTIQUEUR

	COMPAGNIE	NUMERO DE POLICE	DATE DE VALIDITE
	Axa	3912280604	01/01/2024

LABORATOIRE



LABORATOIRE	N°ACCREDITATION COFRAC	ADRESSE
Institut technique des gaz et de l'air (ITGA)	1-5970	Parc d'affaires - Espace Performances - Bât K 35768 SAINT-GREGOIRE

Nota : Pour la réalisation de cette expertise, le groupe ADX Groupe n'a fait appel à aucun sous-traitant (sauf pour l'analyse des échantillons traités par un laboratoire indépendant, le cas échéant).

> 2. DESCRIPTIF DES TRAVAUX SUR LESQUELS PORTENT LES INVESTIGATIONS

Zones ou parties de zones concernées par les travaux :

Extérieur

Descriptif des travaux :

Travaux de rénovation des enrobés.

Important :

Dans le cadre de cette mission, le donneur d'ordre doit communiquer à ADX Groupe un état descriptif exhaustif écrit des travaux projetés que nous avons décrit ci-dessus.

Si le descriptif ci-dessus venait à être manquant ou incomplet, aucune réclamation ne pourra être portée par le donneur d'ordre. En effet ce rapport ne porte que sur la liste des zones ou parties de zones décrit ci-dessus exclusivement, tout autre zone ou partie de zone devra être considéré comme non visité et ne faisant pas partie du repérage.

Si des travaux supplémentaires au descriptif ci-dessus devaient être réalisés, des investigations complémentaires seraient à prévoir afin de compléter le présent repérage.

> 3. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Programme de repérage :

Le programme de repérage (Cf. annexe 4) de la mission décrite en tête du présent rapport est exhaustif et nécessite des sondages destructifs et/ou des démontages particuliers, de manière à suivre rigoureusement le programme de repérage de la liste C du décret du 3 juin 2011 et de l'annexe A de la norme NF X 46-020 d'Aout 2017.

A la demande du donneur d'ordre, il a été demandé une information de la présence ou l'absence d'AHP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) a partir du moment que nous avons une absence d'amiante.

Ne font pas partie du repérage :

- Les ouvrages et réseaux enterrés

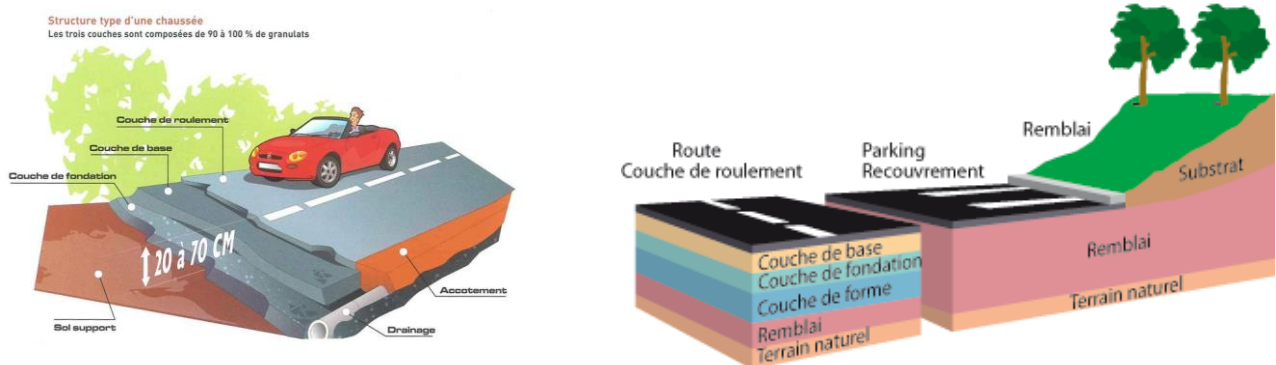
Sondages :

Tous nos sondages ont été réalisés en suivant scrupuleusement le programme de repérage de l'annexe A de la norme NF X 46-020.

Chaque sondage est décrit dans la section 6 « Description des investigations réalisées ». Ils sont réalisés en partant de la surface du support jusqu'à l'élément structurel du bâtiment.

En respect de l'Annexe B de la norme NF X 46-020, les prélèvements réalisés dans le cadre du présent repérage concernent tout ou partie de l'épaisseur des matériaux. Conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, tous les prélèvements sont localisés sur les croquis / plans disponibles en annexe du présent rapport.

Les mesures de prévention collective, le choix des équipements de protection individuelle et du matériel à utiliser sont issus de l'évaluation des risques réalisée préalablement à l'intervention, selon le mode opératoire d'ADX Groupe dans lequel la méthodologie de prélèvements est détaillée.



Ecart, adjonction ou suppression par rapport à la norme NF X 46-020 :

Information relative aux conditions spécifiques du repérage, telles que les conditions d'inaccessibilité, l'impossibilité de réaliser un prélèvement destructif, etc. :

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	x
Zone protégée			x

> 4. CONCLUSIONS DU REPERAGE

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, lorsqu'il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante. La nature de ces matériaux et produits ainsi que leur localisation sont décrites ci-après.

Dans le cas où des matériaux contenant de l'amiante ont été repérés, il convient de confier le désamiantage à une entreprise certifiée. Le repérage est conforme à la réglementation dans le cadre de cette mission. Toutefois, il n'est jamais possible d'être parfaitement exhaustif, dans la mesure où un sondage est représentatif qu'à l'endroit précis du support investigué. Il convient donc de rester toujours très vigilant lors des travaux quant à l'éventuelle mise à jour de matériaux suspects ce qui nécessitera un repérage complémentaire.

L'analyse HAP est un complément de l'analyse amiante.

Si la première analyse a déterminé la présence d'amiante, l'analyse HAP ne pourra pas être réalisée.

SYNTHESE DES CONCLUSIONS GENERALES DU REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE ET INFORMATION HAP SUR ENROBES :

il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir des HAP : après analyses, ils contiennent moins de 50mg/kg de HAP.

il a été repéré des matériaux et produits susceptibles (*) de contenir de l'amiante : après analyses, ils contiennent de l'amiante.

Tableau 1 – Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
<i>Plan/Croquis</i>	<i>Non</i>
<i>Autre documents relatif à la construction</i>	<i>Non</i>
<i>Document relatif au projet de travaux</i>	<i>Non</i>

Observations :

Néant

Tableau 2 – Liste des carottes contenant de l'amiante ou des HAP

Carotte	Localisation	Conclusion HAP	Conclusion Amiante
<i>Carotte 03</i>	<i>1-12 square de lorient</i>	<i>Couche 01 : <50 mg/kg</i>	<i>Couche 01 : Présence d'amiante</i>

> 5. CROQUIS DE REPERAGE

V01-2020

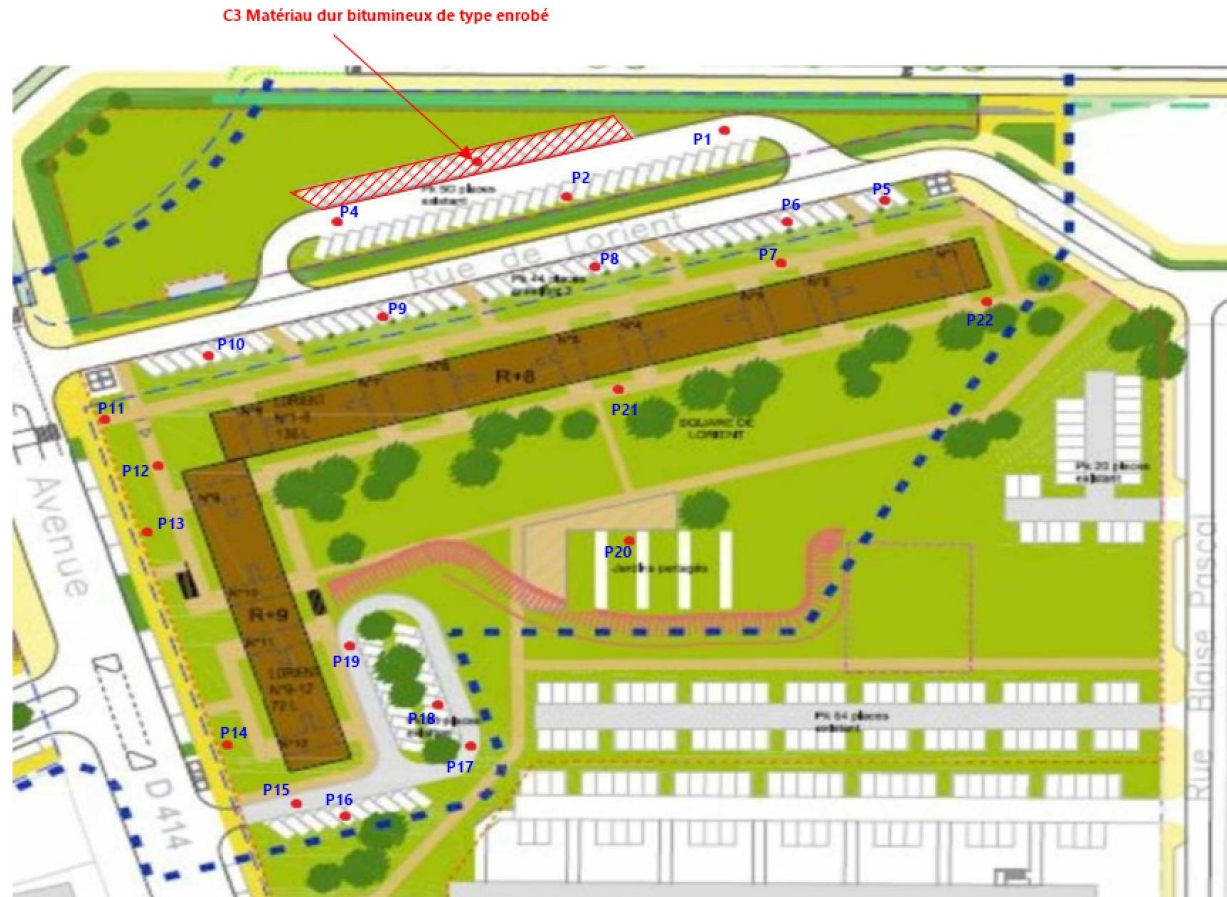







Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : **ADX GROUPE**, auteur : **SAGET Frédéric**
Dossier n° **MA2309159898** du **25/09/2023**
Adresse du bien : **1-12 square de lorient 77000 melun**


Légende			
	Surface de matériaux amiantés	N° prélèvement	Matériaux prélevés – négatif
 	Linéaire de matériaux amiantés	A N° prélèvement (matériaux-état)	Matériaux prélevés – positif


> 6. DESCRIPTION DES INVESTIGATIONS REALISEES


Liste des carottes et couches affiliées


IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 01		
<u>Localisation</u>		
	CP / Commune : 77000 melun RD / Voie : PR / Position :	Précision : 1-12 square de lorient Coordonnées Géo X : 48.55283008165714 Coordonnées Géo Y : 2.650870495528914
<u>Caractéristique du carottage</u>		
	Date : 25/09/2023 Epaisseur totale : 10	Epaisseur des couches : Couche 01 : 10 cm
	Plan de localisation	Photo de la Carotte 
<u>Commentaires</u> : Sans objet		
Référence de la couche	Conclusion Analyse amiante	Conclusion Analyse HAP
Couche 01 enrobé	Oui Amiante non détecté	Oui <50 mg/kg


IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 02		
<u>Localisation</u>		
	CP / Commune : 77000 melun RD / Voie : PR / Position :	Précision : 1-12 square de lorient Coordonnées Géo X : 48.552712968398396 Coordonnées Géo Y : 2.6504716766659397
<u>Caractéristique du carottage</u>		
	Date : 25/09/2023 Epaisseur totale : 10	Epaisseur des couches : Couche 01 : 10 cm
	Plan de localisation	Photo de la Carotte 
<u>Commentaires</u> : Sans objet		
<u>Référence de la couche</u>	<u>Conclusion Analyse amiante</u>	<u>Conclusion Analyse HAP</u>
Couche 01 enrobé	Oui Amiante non détecté	Oui <50 mg/kg


IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 03		
<u>Localisation</u>		
	CP / Commune : 77000 melun RD / Voie : PR / Position :	Précision : 1-12 square de lorient Coordonnées Géo X : 48.55276135409657 Coordonnées Géo Y : 2.6501316491740967
<u>Caractéristique du carottage</u>		
	Date : 25/09/2023 Epaisseur totale : 10	Epaisseur des couches : Couche 01 : 10 cm
	Plan de localisation Quantification : 200 m ²	Photo de la Carotte 
<u>Commentaires</u> : Sans objet		
Référence de la couche	Conclusion Analyse amiante	Conclusion Analyse HAP
Couche 01 enrobé	Oui Présence d'amiante	Oui <50 mg/kg


IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 04		
<u>Localisation</u>		
	CP / Commune : 77000 melun RD / Voie : PR / Position :	Précision : 1-12 square de lorient Coordonnées Géo X : 48.55261954916282 Coordonnées Géo Y : 2.6497960763095207
<u>Caractéristique du carottage</u>		
	Date : 25/09/2023 Epaisseur totale : 10	Epaisseur des couches : Couche 01 : 10 cm
	Plan de localisation	Photo de la Carotte 
<u>Commentaires</u> : Sans objet		
<u>Référence de la couche</u>	<u>Conclusion Analyse amiante</u>	<u>Conclusion Analyse HAP</u>
Couche 01 enrobé	Oui Amiante non détecté	Oui <50 mg/kg


IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 05		
<u>Localisation</u>		
	CP / Commune : 77000 melun RD / Voie : PR / Position :	Précision : 1-12 square de lorient Coordonnées Géo X : 48.552688520042835 Coordonnées Géo Y : 2.650952453459996
<u>Caractéristique du carottage</u>		
	Date : 25/09/2023 Epaisseur totale : 10	Epaisseur des couches : Couche 01 : 10 cm
	Plan de localisation	Photo de la Carotte 
<u>Commentaires</u> : Sans objet		
Référence de la couche	Conclusion Analyse amiante	Conclusion Analyse HAP
Couche 01 enrobé	Oui Amiante non détecté	Oui <50 mg/kg


IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 06		
<u>Localisation</u>		
	CP / Commune : 77000 melun RD / Voie : PR / Position :	Précision : 1-12 square de lorient Coordonnées Géo X : 48.55261638302411 Coordonnées Géo Y : 2.6506729122453
<u>Caractéristique du carottage</u>		
	Date : 25/09/2023 Epaisseur totale : 10	Epaisseur des couches : Couche 01 : 10 cm
	Plan de localisation	Photo de la Carotte 
<u>Commentaires</u> : Sans objet		
<u>Référence de la couche</u>	<u>Conclusion Analyse amiante</u>	<u>Conclusion Analyse HAP</u>
Couche 01 enrobé	Oui Amiante non détecté	Oui <50 mg/kg


IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 07		
<u>Localisation</u>		
	CP / Commune : 77000 melun RD / Voie : PR / Position :	Précision : 1-12 square de lorient Coordonnées Géo X : 48.55252658981521 Coordonnées Géo Y : 2.6505410610915447
<u>Caractéristique du carottage</u>		
	Date : 25/09/2023 Epaisseur totale : 10	Epaisseur des couches : Couche 01 : 10 cm
	Plan de localisation	Photo de la Carotte 
<u>Commentaires</u> : Sans objet		
Référence de la couche	Conclusion Analyse amiante	Conclusion Analyse HAP
Couche 01 enrobé	Oui Amiante non détecté	Oui <50 mg/kg


IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 08		
<u>Localisation</u>		
	CP / Commune : 77000 melun RD / Voie : PR / Position :	Précision : 1-12 square de lorient Coordonnées Géo X : 48.552546127482955 Coordonnées Géo Y : 2.650256610298185
<u>Caractéristique du carottage</u>		
	Date : 25/09/2023 Epaisseur totale : 10	Epaisseur des couches : Couche 01 : 10 cm
	Plan de localisation	Photo de la Carotte 
<u>Commentaires</u> : Sans objet		
<u>Référence de la couche</u>	<u>Conclusion Analyse amiante</u>	<u>Conclusion Analyse HAP</u>
Couche 01 enrobé	Oui Amiante non détecté	Oui <50 mg/kg


IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 09		
<u>Localisation</u>		
	CP / Commune : 77000 melun RD / Voie : PR / Position :	Précision : 1-12 square de lorient Coordonnées Géo X : Coordonnées Géo Y :
<u>Caractéristique du carottage</u>		
	Date : 25/09/2023 Epaisseur totale : 10	Epaisseur des couches : Couche 01 : 10 cm
	Plan de localisation	Photo de la Carotte 
<u>Commentaires</u> : Sans objet		
<u>Référence de la couche</u>	<u>Conclusion Analyse amiante</u>	<u>Conclusion Analyse HAP</u>
Couche 01 enrobé	Oui Amiante non détecté	Oui <50 mg/kg


IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 10		
<u>Localisation</u>		
	CP / Commune : 77000 melun RD / Voie : PR / Position :	Précision : 1-12 square de lorient Coordonnées Géo X : 48.552414837001805 Coordonnées Géo Y : 2.6496133635826524
<u>Caractéristique du carottage</u>		
	Date : 25/09/2023 Epaisseur totale : 10	Epaisseur des couches : Couche 01 : 10 cm
	Plan de localisation	Photo de la Carotte 
<u>Commentaires</u> : Sans objet		
<u>Référence de la couche</u>	<u>Conclusion Analyse amiante</u>	<u>Conclusion Analyse HAP</u>
Couche 01 enrobé	Oui Amiante non détecté	Oui <50 mg/kg


IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 11		
<u>Localisation</u>		
	CP / Commune : 77000 melun RD / Voie : PR / Position :	Précision : 1-12 square de lorient Coordonnées Géo X : 48.552367639024794 Coordonnées Géo Y : 2.649320496511458
<u>Caractéristique du carottage</u>		
	Date : 25/09/2023 Epaisseur totale : 10	Epaisseur des couches : Couche 01 : 10 cm
	Plan de localisation	Photo de la Carotte 
<u>Commentaires</u> : Sans objet		
<u>Référence de la couche</u>	<u>Conclusion Analyse amiante</u>	<u>Conclusion Analyse HAP</u>
Couche 01 enrobé	Oui Amiante non détecté	Oui <50 mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 12		
<u>Localisation</u>		
	CP / Commune : 77000 melun RD / Voie : PR / Position :	Précision : 1-12 square de lorient Coordonnées Géo X : 48.55222989239258 Coordonnées Géo Y : 2.649487142002185
<u>Caractéristique du carottage</u>		
	Date : 25/09/2023 Epaisseur totale : 10	Epaisseur des couches : Couche 01 : 10 cm
	Plan de localisation	Photo de la Carotte 
<u>Commentaires</u> : Sans objet		
<u>Référence de la couche</u>	<u>Conclusion Analyse amiante</u>	<u>Conclusion Analyse HAP</u>
Couche 01 enrobé	Oui Amiante non détecté	Oui <50 mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 13		
<u>Localisation</u>		
	CP / Commune : 77000 melun RD / Voie : PR / Position :	Précision : 1-12 square de lorient Coordonnées Géo X : 48.552029479866285 Coordonnées Géo Y : 2.649559058441149
<u>Caractéristique du carottage</u>		
	Date : 25/09/2023 Epaisseur totale : 10	Epaisseur des couches : Couche 01 : 10 cm
	Plan de localisation	Photo de la Carotte 
<u>Commentaires</u> : Sans objet		
<u>Référence de la couche</u>	<u>Conclusion Analyse amiante</u>	<u>Conclusion Analyse HAP</u>
Couche 01 enrobé	Oui Amiante non détecté	Oui <50 mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 14		
<u>Localisation</u>		
	CP / Commune : 77000 melun RD / Voie : PR / Position :	Précision : 1-12 square de lorient Coordonnées Géo X : 48.551828033836216 Coordonnées Géo Y : 2.64969121374377
<u>Caractéristique du carottage</u>		
	Date : 25/09/2023 Epaisseur totale : 10	Epaisseur des couches : Couche 01 : 10 cm
	Plan de localisation	Photo de la Carotte 
<u>Commentaires</u> : Sans objet		
<u>Référence de la couche</u>	<u>Conclusion Analyse amiante</u>	<u>Conclusion Analyse HAP</u>
Couche 01 enrobé	Oui Amiante non détecté	Oui <50 mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 15		
<u>Localisation</u>		
	CP / Commune : 77000 melun RD / Voie : PR / Position :	Précision : 1-12 square de lorient Coordonnées Géo X : 48.551593550681346 Coordonnées Géo Y : 2.6498577517575095
<u>Caractéristique du carottage</u>		
	Date : 25/09/2023 Epaisseur totale : 10	Epaisseur des couches : Couche 01 : 10 cm
	Plan de localisation	Photo de la Carotte 
<u>Commentaires</u> : Sans objet		
<u>Référence de la couche</u>	<u>Conclusion Analyse amiante</u>	<u>Conclusion Analyse HAP</u>
Couche 01 enrobé	Oui Amiante non détecté	Oui <50 mg/kg


IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 16		
<u>Localisation</u>		
	CP / Commune : 77000 melun RD / Voie : PR / Position :	Précision : 1-12 square de lorient Coordonnées Géo X : 48.55155850250601 Coordonnées Géo Y : 2.6499855508622083
<u>Caractéristique du carottage</u>		
	Date : 25/09/2023 Epaisseur totale : 10	Epaisseur des couches : Couche 01 : 10 cm
	Plan de localisation	Photo de la Carotte 
<u>Commentaires</u> : Sans objet		
<u>Référence de la couche</u>	Conclusion Analyse amiante	Conclusion Analyse HAP
Couche 01 enrobé	Oui Amiante non détecté	Oui <50 mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 17

Localisation


	CP / Commune : 77000 melun RD / Voie : PR / Position :	Précision : 1-12 square de lorient Coordonnées Géo X : 48.55168637596096 Coordonnées Géo Y : 2.6502062910202806
--	--	---


Caractéristique du carottage


	Date : 25/09/2023 Epaisseur totale : 10	Epaisseur des couches : Couche 01 : 10 cm
	Plan de localisation	Photo de la Carotte 


Commentaires : Sans objet


Référence de la couche	Conclusion Analyse amiante	Conclusion Analyse HAP
Couche 01 enrobé	Oui Amiante non détecté	Oui <50 mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 18		
<u>Localisation</u>		
	CP / Commune : 77000 melun RD / Voie : PR / Position :	Précision : 1-12 square de lorient Coordonnées Géo X : 48.55180000084885 Coordonnées Géo Y : 2.6501126451136514
<u>Caractéristique du carottage</u>		
	Date : 25/09/2023 Epaisseur totale : 10	Epaisseur des couches : Couche 01 : 10 cm
	Plan de localisation	Photo de la Carotte 
<u>Commentaires</u> : Sans objet		
<u>Référence de la couche</u>	<u>Conclusion Analyse amiante</u>	<u>Conclusion Analyse HAP</u>
Couche 01 enrobé	Oui Amiante non détecté	Oui <50 mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 19		
<u>Localisation</u>		
	CP / Commune : 77000 melun RD / Voie : PR / Position :	Précision : 1-12 square de lorient Coordonnées Géo X : 48.55193977445207 Coordonnées Géo Y : 2.649932475452541
<u>Caractéristique du carottage</u>		
	Date : 25/09/2023 Epaisseur totale : 10	Epaisseur des couches : Couche 01 : 10 cm
	Plan de localisation	Photo de la Carotte 
<u>Commentaires</u> : Sans objet		
<u>Référence de la couche</u>	<u>Conclusion Analyse amiante</u>	<u>Conclusion Analyse HAP</u>
Couche 01 enrobé	Oui Amiante non détecté	Oui <50 mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 20		
<u>Localisation</u>		
	CP / Commune : 77000 melun RD / Voie : PR / Position :	Précision : 1-12 square de lorient Coordonnées Géo X : 48.55209546671705 Coordonnées Géo Y : 2.650272041604218
<u>Caractéristique du carottage</u>		
	Date : 25/09/2023 Epaisseur totale : 10	Epaisseur des couches : Couche 01 : 10 cm
	Plan de localisation	Photo de la Carotte 
<u>Commentaires</u> : Sans objet		
<u>Référence de la couche</u>	Conclusion Analyse amiante	Conclusion Analyse HAP
Couche 01 enrobé	Oui Amiante non détecté	Oui <50 mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 21		
<u>Localisation</u>		
	CP / Commune : 77000 melun RD / Voie : PR / Position :	Précision : 1-12 square de lorient Coordonnées Géo X : 48.55237305384274 Coordonnées Géo Y : 2.650590169694489
<u>Caractéristique du carottage</u>		
	Date : 25/09/2023 Epaisseur totale : 10	Epaisseur des couches : Couche 01 : 10 cm
	Plan de localisation	Photo de la Carotte 
<u>Commentaires</u> : Sans objet		
<u>Référence de la couche</u>	<u>Conclusion Analyse amiante</u>	<u>Conclusion Analyse HAP</u>
Couche 01 enrobé	Oui Amiante non détecté	Oui <50 mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 22		
<u>Localisation</u>		
	CP / Commune : 77000 melun RD / Voie : PR / Position :	Précision : 1-12 square de lorient Coordonnées Géo X : 48.5524996271261 Coordonnées Géo Y : 2.6511944157218625
<u>Caractéristique du carottage</u>		
	Date : 25/09/2023 Epaisseur totale : 10	Epaisseur des couches : Couche 01 : 10 cm
	Plan de localisation	Photo de la Carotte 
<u>Commentaires</u> : Sans objet		
<u>Référence de la couche</u>	<u>Conclusion Analyse amiante</u>	<u>Conclusion Analyse HAP</u>
Couche 01 enrobé	Oui Amiante non détecté	Oui <50 mg/kg

> 7. RAPPORTS D'ANALYSES

**Eurofins Lab Environment Testing Portugal,
Unipessoal Lda.**

ADX GROUPE
Frédéric SAGET
Parc Saint Fiacre
53200 CHATEAU GONTIER

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-23-EK-082027-01
Date d'émission de rapport : 02/10/2023 19:31

Référence dossier Client:6511598f28b6cDossier: MA2309159898
Référence dossier N° : 23UV077838
Référence laboratoire N° : 23EK072446

Reçu par MyEasyLab le : 27/09/2023 15:10
Reçu par le laboratoire le : 28/09/2023
Date d'analyse : 28/09/2023

Indice n°	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001-01	Carotte 01 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
001-02	Carotte 01 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MET / H8CX	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
001-03	Carotte 01 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
001-04	Carotte 01 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MET / H8CX	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
001-05	Carotte 01 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
001-06	Carotte 01 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MET / H8CX	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
001-07	Carotte 01 - Couche 01 - - - -	Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (liant hydrocarboné) (noir)	MET / H8CX	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées



La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 24 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Além, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL



**Eurofins Lab Environment Testing Portugal,
Unipessoal Lda.**



N° de rapport d'analyse : AR-23-EK-082027-01

Indice n°	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
002-01	Carotte 02 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
002-02	Carotte 02 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MET / H8CX	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002-03	Carotte 02 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
002-04	Carotte 02 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MET / H8CX	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002-05	Carotte 02 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
002-06	Carotte 02 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir)	MET / H8CX	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002-07	Carotte 02 - Couche 01 - - - -	Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (liant hydrocarboné) (noir)	MET / H8CX	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées



La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 24 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Alén, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL


2/24



**Eurofins Lab Environment Testing Portugal,
Unipessoal Lda.**



N° de rapport d'analyse : AR-23-EK-082027-01

Indice n°	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
003-01	Carotte 03 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
003-02	Carotte 03 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir)	MET / H8CX	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
003-03	Carotte 03 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
003-04	Carotte 03 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir)	MET / H8CX	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
003-05	Carotte 03 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
003-06	Carotte 03 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir)	MET / H8CX	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
003-07 (i)	Carotte 03 - Couche 01 - - - -	Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (liant hydrocarboné) (noir)(i)	MET / DQK7	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	 Fibres d'amiante de type chrysotile



La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 24 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Alén, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

3/24



**Eurofins Lab Environment Testing Portugal,
Unipessoal Lda.**



N° de rapport d'analyse : AR-23-EK-082027-01

Indice n°	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
004-01	Carotte 04 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
004-02	Carotte 04 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
004-03	Carotte 04 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
004-04	Carotte 04 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
004-05	Carotte 04 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
004-06	Carotte 04 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
004-07	Carotte 04 - Couche 01 - - - -	Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (liant hydrocarboné) (noir)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées



La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 24 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Alén, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

4/24



**Eurofins Lab Environment Testing Portugal,
Unipessoal Lda.**



N° de rapport d'analyse : AR-23-EK-082027-01

Indice n°	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
005-01	Carotte 05 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (gris)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
005-02	Carotte 05 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (gris)	MET / H8CX	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
005-03	Carotte 05 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
005-04	Carotte 05 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir)	MET / H8CX	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
005-05	Carotte 05 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
005-06	Carotte 05 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir)	MET / H8CX	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
005-07	Carotte 05 - Couche 01 - - - -	Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (liant hydrocarboné) (noir)	MET / H8CX	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées



La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 24 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Alén, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

5/24



**Eurofins Lab Environment Testing Portugal,
Unipessoal Lda.**



N° de rapport d'analyse : AR-23-EK-082027-01

Indice n°	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
006-01	Carotte 06 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
006-02	Carotte 06 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
006-03	Carotte 06 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
006-04	Carotte 06 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
006-05	Carotte 06 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
006-06	Carotte 06 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
006-07	Carotte 06 - Couche 01 - - - -	Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (liant hydrocarboné) (noir)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées



La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 24 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Alén, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

6/24



**Eurofins Lab Environment Testing Portugal,
Unipessoal Lda.**



N° de rapport d'analyse : AR-23-EK-082027-01

Indice n°	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
007-01	Carotte 07 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (beige)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
007-02	Carotte 07 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (beige)	MET / H8CX	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
007-03	Carotte 07 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
007-04	Carotte 07 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MET / H8CX	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
007-05	Carotte 07 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
007-06	Carotte 07 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir)	MET / H8CX	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
007-07	Carotte 07 - Couche 01 - - - -	Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (liant hydrocarboné) (noir)	MET / H8CX	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées



La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 24 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Alén, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

7/24



**Eurofins Lab Environment Testing Portugal,
Unipessoal Lda.**



N° de rapport d'analyse : AR-23-EK-082027-01

Indice n°	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
008-01	Carotte 08 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
008-02	Carotte 08 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
008-03	Carotte 08 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
008-04	Carotte 08 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
008-05	Carotte 08 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
008-06	Carotte 08 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
008-07	Carotte 08 - Couche 01 - - - -	Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (liant hydrocarboné) (noir)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées



La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 24 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Alén, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

8/24



**Eurofins Lab Environment Testing Portugal,
Unipessoal Lda.**



N° de rapport d'analyse : AR-23-EK-082027-01

Indice n°	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
009-01	Carotte 09 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (beige)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
009-02	Carotte 09 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (beige)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
009-03	Carotte 09 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
009-04	Carotte 09 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
009-05	Carotte 09 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
009-06	Carotte 09 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
009-07	Carotte 09 - Couche 01 - - - -	Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (liant hydrocarboné) (noir)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées



La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 24 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Alén, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

9/24



**Eurofins Lab Environment Testing Portugal,
Unipessoal Lda.**



N° de rapport d'analyse : AR-23-EK-082027-01

Indice n°	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
010-01	Carotte 10 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (gris)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
010-02	Carotte 10 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (gris)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
010-03	Carotte 10 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
010-04	Carotte 10 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
010-05	Carotte 10 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
010-06	Carotte 10 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
010-07	Carotte 10 - Couche 01 - - - -	Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (liant hydrocarboné) (noir)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées



La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 24 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Alén, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

10/24



**Eurofins Lab Environment Testing Portugal,
Unipessoal Lda.**



N° de rapport d'analyse : AR-23-EK-082027-01

Indice n°	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
011-01	Carotte 11 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (beige)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
011-02	Carotte 11 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (beige)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
011-03	Carotte 11 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (gris)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
011-04	Carotte 11 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (gris)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
011-05	Carotte 11 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
011-06	Carotte 11 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
011-07	Carotte 11 - Couche 01 - - - -	Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (liant hydrocarboné) (noir)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées



La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 24 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Alén, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

11/24



**Eurofins Lab Environment Testing Portugal,
Unipessoal Lda.**



N° de rapport d'analyse : AR-23-EK-082027-01

Indice n°	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
012-01	Carotte 12 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (beige)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
012-02	Carotte 12 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (beige)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
012-03	Carotte 12 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
012-04	Carotte 12 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
012-05	Carotte 12 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
012-06	Carotte 12 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (noir)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
012-07	Carotte 12 - Couche 01 - - - -	Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (liant hydrocarboné) (noir)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées



La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 24 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Alén, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

12/24



**Eurofins Lab Environment Testing Portugal,
Unipessoal Lda.**



N° de rapport d'analyse : AR-23-EK-082027-01

Indice n°	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
013-01	Carotte 13 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (beige)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
013-02	Carotte 13 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (beige)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
013-03	Carotte 13 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
013-04	Carotte 13 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
013-05	Carotte 13 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (gris)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
013-06	Carotte 13 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (gris)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
013-07	Carotte 13 - Couche 01 - - - -	Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (liant hydrocarboné) (noir)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées



La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 24 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Alén, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

13/24



**Eurofins Lab Environment Testing Portugal,
Unipessoal Lda.**



N° de rapport d'analyse : AR-23-EK-082027-01

Indice n°	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
014-01	Carotte 14 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (gris)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
014-02	Carotte 14 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (gris)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
014-03	Carotte 14 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (gris)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
014-04	Carotte 14 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (gris)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
014-05	Carotte 14 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (gris)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
014-06	Carotte 14 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (gris)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
014-07	Carotte 14 - Couche 01 - - - -	Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (liant hydrocarboné) (noir)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées



La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 24 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Alén, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

14/24



**Eurofins Lab Environment Testing Portugal,
Unipessoal Lda.**



N° de rapport d'analyse : AR-23-EK-082027-01

Indice n°	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
015-01	Carotte 15 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
015-02	Carotte 15 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
015-03	Carotte 15 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
015-04	Carotte 15 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
015-05	Carotte 15 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
015-06	Carotte 15 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
015-07	Carotte 15 - Couche 01 - - - -	Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (liant hydrocarboné) (noir)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées



La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 24 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Alén, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

15/24



**Eurofins Lab Environment Testing Portugal,
Unipessoal Lda.**



N° de rapport d'analyse : AR-23-EK-082027-01

Indice n°	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
016-01	Carotte 16 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
016-02	Carotte 16 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MET / H8CX	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
016-03	Carotte 16 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
016-04	Carotte 16 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MET / H8CX	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
016-05	Carotte 16 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
016-06	Carotte 16 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MET / H8CX	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
016-07	Carotte 16 - Couche 01 - - - -	Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (liant hydrocarboné) (noir)	MET / H8CX	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées



La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 24 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Alén, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

16/24



**Eurofins Lab Environment Testing Portugal,
Unipessoal Lda.**



N° de rapport d'analyse : AR-23-EK-082027-01

Indice n°	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
017-01	Carotte 17 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
017-02	Carotte 17 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MET / H8CX	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
017-03	Carotte 17 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
017-04	Carotte 17 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MET / H8CX	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
017-05	Carotte 17 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
017-06	Carotte 17 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MET / H8CX	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
017-07	Carotte 17 - Couche 01 - - - -	Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (liant hydrocarboné) (noir)	MET / H8CX	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées



La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 24 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Alén, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

17/24



**Eurofins Lab Environment Testing Portugal,
Unipessoal Lda.**



N° de rapport d'analyse : AR-23-EK-082027-01

Indice n°	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
018-01	Carotte 18 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (gris)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
018-02	Carotte 18 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (gris)	MET / H8CX	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
018-03	Carotte 18 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (gris)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
018-04	Carotte 18 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (gris)	MET / H8CX	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
018-05	Carotte 18 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (gris)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
018-06	Carotte 18 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (gris)	MET / H8CX	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
018-07	Carotte 18 - Couche 01 - - - -	Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (liant hydrocarboné) (noir)	MET / H8CX	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées



La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 24 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Alén, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

18/24



**Eurofins Lab Environment Testing Portugal,
Unipessoal Lda.**



N° de rapport d'analyse : AR-23-EK-082027-01

Indice n°	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
019-01	Carotte 19 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
019-02	Carotte 19 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MET / H8CX	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
019-03	Carotte 19 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
019-04	Carotte 19 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MET / H8CX	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
019-05	Carotte 19 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (gris)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
019-06	Carotte 19 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (gris)	MET / H8CX	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
019-07	Carotte 19 - Couche 01 - - - -	Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (liant hydrocarboné) (noir)	MET / H8CX	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées



La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 24 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Alén, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

19/24



**Eurofins Lab Environment Testing Portugal,
Unipessoal Lda.**



N° de rapport d'analyse : AR-23-EK-082027-01

Indice n°	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
020-01	Carotte 20 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
020-02	Carotte 20 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MET / H8CX	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
020-03	Carotte 20 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
020-04	Carotte 20 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
020-05	Carotte 20 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
020-06	Carotte 20 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
020-07	Carotte 20 - Couche 01 - - - -	Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (liant hydrocarboné) (marron)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées



La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 24 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Alén, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

20/24



**Eurofins Lab Environment Testing Portugal,
Unipessoal Lda.**



N° de rapport d'analyse : AR-23-EK-082027-01

Indice n°	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
021-01	Carotte 21 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
021-02	Carotte 21 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
021-03	Carotte 21 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
021-04	Carotte 21 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
021-05	Carotte 21 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
021-06	Carotte 21 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
021-07	Carotte 21 - Couche 01 - - - -	Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (liant hydrocarboné) (noir)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées



La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 24 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Alén, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

21/24



**Eurofins Lab Environment Testing Portugal,
Unipessoal Lda.**



N° de rapport d'analyse : AR-23-EK-082027-01

Indice n°	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
022-01	Carotte 22 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (beige)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
022-02	Carotte 22 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°1 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (beige)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
022-03	Carotte 22 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
022-04	Carotte 22 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°2 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (marron)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
022-05	Carotte 22 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (gris)	MOLP / UX7D	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
022-06	Carotte 22 - Couche 01 - - - -	Prise d'essai n°3 : matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (granulats) (gris)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
022-07	Carotte 22 - Couche 01 - - - -	Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) (liant hydrocarboné) (noir)	MET / PV6L	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Le traitement des échantillons de ce dossier a nécessité au total :
154 analyses au laboratoire dont 88 par la technique identifiée sous le terme MET et 66 par la technique identifiée sous le terme MOLP.

Autre(s) observation(s)

- (i) La teneur en fibres d'amiante détectée est proche de la limite de détection. Plusieurs prises d'essais ont été réalisées et ont permis de confirmer cette teneur.

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

MOLP: Détermination Fibres d'amiante. Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée à partir du Guide HSG 248 de 2021 - annexe 2, P-MO-SOP5412 : version 4

MET: Détermination Fibres d'amiante. Traitement par calcination et/ou attaque acide. Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) réalisée à partir de la norme : NFX 43-050 : Juillet 2021, IMA 12 « Principes pétrographiques et de classification minéralogique », P-PS-SOP3368 : version 8



La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 24 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Alén, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

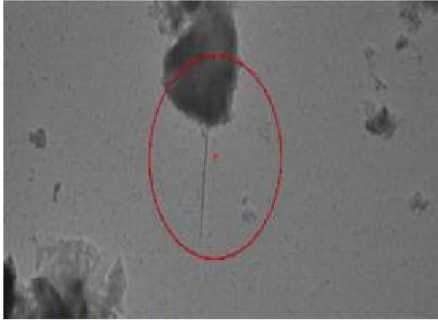
22/24



**Eurofins Lab Environment Testing Portugal,
Unipessoal Lda.**



N° de rapport d'analyse : AR-23-EK-082027-01

N° d'échantillon - type de fibres	Photos
23EK072446-003-07 Chrysotile	<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">  <p>23EK072446-003-07 - Chrysotile</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>23EK072446-003-07 - Chrysotile</p> </div> </div> <div style="text-align: center; margin-top: 10px;">  <p>23EK072446-003-07 - Chrysotile composition en pourcentage massique: Na: 0 / Mg: 51 / Al: 0 / Si: 40 / K: 0 / Ca: 0 / Ti: 0 / Cr: 0 / Mn: 0 / Fe: 9 / Ni: 0</p> </div>



La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 24 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Alén, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL



**Eurofins Lab Environment Testing Portugal,
Unipessoal Lda.**

N° de rapport d'analyse : AR-23-EK-082027-01




Notes :

1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue portugaise et stockée en interne par le laboratoire. - 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire sépare l'échantillon transmis par le demandeur pour une analyse par composant. Des composants décrits simultanément dans une même prise d'essai n'ont pas pu être séparés pour l'analyse. - 3 : Pour les matériaux et produits manufacturés rentrant dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés, le rapport mentionne les analyses conclusives. Pour les matériaux et produits manufacturés rentrant dans le cadre du cas 3 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante naturellement présent dans les matériaux et produits manufacturés, le rapport mentionne les analyses conclusives et non conclusives. Dans les deux cas, le laboratoire met en œuvre les deux techniques d'analyse MOLP et META sur tous les échantillons massifs conformément aux exigences indiquées dans l'arrêté du 1er octobre 2019. Pour une couche, dont seul la mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET est présente, indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif. Le « - » indiqué dans « Type de préparation » s'entend comme « Préparation avec traitement par calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) ». A noter, que les échantillons rentrant dans le cadre du cas 3 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 respectent également le cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019. - 4 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse. - 5 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable. Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0.2 µm. "Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante. - 6 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° L0705-1 et est disponible sur <http://www.ipac.pt/>. - 7 : La liste des méthodes avec accréditations flexibles intermédiaires peut être consultée sur <https://www.eurofins.pt/ambiente/eurofins-lab-environment-testing-portugal/laboratorio-de-analise-de-amiante/qualidade/>. - 8 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client. - 9 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JORF n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10). - 10 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 3 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante naturellement présent dans les matériaux et produits manufacturés. Il respecte également le cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. - 11 : En application de l'annexe I de l'arrêté du 1er octobre 2019, si au moins l'une des préparations met en évidence la présence d'amiante, il est conclu à la détection d'amiante sur l'échantillon. Sinon, il est conclu à la non détection de fibre d'amiante.

Validé et approuvé par :

*Joana
Ramalho*

Joana Ramalho
Technicien de laboratoire



La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 24 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Alén, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

24/24

**Eurofins Lab Environment Testing Portugal,
Unipessoal Lda.**

ADX GROUPE
Frédéric SAGET
Parc Saint Fiacre
53200 CHATEAU GONTIER

Rapport d'analyse

N° de rapport d'analyse : AR-23-P-002614-01
Date d'émission de rapport : 02/10/2023

Référence dossier Client:
6511598f28b6c
Dossier: MA2309159898
Référence dossier N° : 23UV077838
Référence laboratoire N° : 23P003079

Reçu par le laboratoire le : 28/09/2023

N° échantillon	001	002	003	004	005
Désignation échantillon client (#)	Carotte 01 - Couche 01 - - -	Carotte 02 - Couche 01 - - -	Carotte 03 - Couche 01 - - -	Carotte 04 - Couche 01 - - -	Carotte 05 - Couche 01 - - -
Matrice	Matériaux Routiers	Matériaux Routiers	Matériaux Routiers	Matériaux Routiers	Matériaux Routiers
Date de début d'analyse	28/09/2023	28/09/2023	28/09/2023	28/09/2023	28/09/2023
Date de fin d'analyse	02/10/2023	02/10/2023	02/10/2023	02/10/2023	02/10/2023
Date de prélèvement (#)					

Résultats des analyses effectuées sur l'échantillon reçu

EKOPA : Détermination des HAP (16) par GC-MS-MS
Méthode interne- W13334(27-03-23), W14023(02-11-22)

		001	002	003	004	005
Acénaphthène	mg/kg M.S.	7.5	7.1	2.2	3.7	<0.4
Acénaphthylène	mg/kg M.S.	<0.4	0.9	0.4	0.9	<0.4
Anthracène	mg/kg M.S.	1.6	3.0	1.2	2.1	<0.4
Benzo-(a)-anthracène	mg/kg M.S.	<0.4	0.6	<0.4	0.5	<0.4
Benzo(a)pyrène	mg/kg M.S.	<0.4	0.6	0.4	<0.4	0.4
Benzo(b)fluoranthène	mg/kg M.S.	<0.4	0.8	0.4	0.4	0.5
Benzo(k)fluoranthène	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4
Benzo(ghi)Pérylène	mg/kg M.S.	<0.4	0.5	0.4	<0.4	0.5
Chrysène	mg/kg M.S.	<0.4	0.6	<0.4	0.4	<0.4
Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4
Phénanthrène	mg/kg M.S.	7.3	16.1	4.2	6.4	<0.4



La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 7 page(s).

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Alén, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL



**Eurofins Lab Environment Testing Portugal,
Unipessoal Lda.**



N° de rapport d'analyse : AR-23-P-002614-01

N° échantillon	001	002	003	004	005
Désignation échantillon client (#)	Carotte 01 - Couche 01 - - -	Carotte 02 - Couche 01 - - -	Carotte 03 - Couche 01 - - -	Carotte 04 - Couche 01 - - -	Carotte 05 - Couche 01 - - -
Matrice	Matériaux Routiers	Matériaux Routiers	Matériaux Routiers	Matériaux Routiers	Matériaux Routiers
Date de début d'analyse	28/09/2023	28/09/2023	28/09/2023	28/09/2023	28/09/2023
Date de fin d'analyse	02/10/2023	02/10/2023	02/10/2023	02/10/2023	02/10/2023
Date de prélèvement (#)					

Résultats des analyses effectuées sur l'échantillon reçu

EKOPA : Détermination des HAP (16) par GC-MS-MS

Méthode interne- W13334(27-03-23), W14023(02-11-22)

		001	002	003	004	005
Fluoranthène	mg/kg M.S.	1.5	2.8	0.9	2.3	<0.4
Fluorène	mg/kg M.S.	5.4	3.9	1.2	1.8	<0.4
Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4
Naphtalène	mg/kg M.S.	0.8	0.8	<0.4	<0.4	<0.4
Pyrène	mg/kg M.S.	1.0	2.0	0.8	1.9	0.4
Somme HAP EPA (16)	mg/kg M.S.	25.1	39.7	12.1	20.4	1.8



La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 7 page(s).

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Além, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

2/7



**Eurofins Lab Environment Testing Portugal,
Unipessoal Lda.**



N° de rapport d'analyse : AR-23-P-002614-01

N° échantillon	006	007	008	009	010
Désignation échantillon client (#)	Carotte 06 - Couche 01 - - -	Carotte 07 - Couche 01 - - -	Carotte 08 - Couche 01 - - -	Carotte 09 - Couche 01 - - -	Carotte 10 - Couche 01 - - -
Matrice	Matériaux Routiers	Matériaux Routiers	Matériaux Routiers	Matériaux Routiers	Matériaux Routiers
Date de début d'analyse	28/09/2023	28/09/2023	28/09/2023	28/09/2023	28/09/2023
Date de fin d'analyse	02/10/2023	02/10/2023	02/10/2023	02/10/2023	02/10/2023
Date de prélèvement (#)					

Résultats des analyses effectuées sur l'échantillon reçu

EKOPA : Détermination des HAP (16) par GC-MS-MS
Méthode interne- W13334(27-03-23), W14023(02-11-22)

	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4
Acénaphthène	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4
Acénaphthylène	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4
Anthracène	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4
Benzo(a)-anthracène	mg/kg M.S.	0.5	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4
Benzo(a)pyrène	mg/kg M.S.	1.2	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4
Benzo(b)fluoranthène	mg/kg M.S.	0.8	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4
Benzo(k)fluoranthène	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4
Benzo(ghi)Pérylène	mg/kg M.S.	0.6	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4
Chrysène	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4
Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4
Phénanthrène	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4
Fluoranthène	mg/kg M.S.	0.8	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4
Fluorène	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4
Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4
Naphtalène	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4
Pyrène	mg/kg M.S.	0.7	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4
Somme HAP EPA (16)	mg/kg M.S.	4.6	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4



La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 7 page(s).

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Alén, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

3/7



**Eurofins Lab Environment Testing Portugal,
Unipessoal Lda.**



N° de rapport d'analyse : AR-23-P-002614-01

N° échantillon	011	012	013	014	015
Désignation échantillon client (#)	Carotte 11 - Couche 01 - - -	Carotte 12 - Couche 01 - - -	Carotte 13 - Couche 01 - - -	Carotte 14 - Couche 01 - - -	Carotte 15 - Couche 01 - - -
Matrice	Matériaux Routiers	Matériaux Routiers	Matériaux Routiers	Matériaux Routiers	Matériaux Routiers
Date de début d'analyse	28/09/2023	28/09/2023	28/09/2023	28/09/2023	28/09/2023
Date de fin d'analyse	02/10/2023	02/10/2023	02/10/2023	02/10/2023	02/10/2023
Date de prélèvement (#)					

Résultats des analyses effectuées sur l'échantillon reçu

EKOPA : Détermination des HAP (16) par GC-MS-MS
Méthode interne- W13334(27-03-23), W14023(02-11-22)

		011	012	013	014	015
Acénaphthène	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4	0.8
Acénaphthylène	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4	0.5
Anthracène	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4	1.0
Benzo-(a)-anthracène	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4	0.4
Benzo(a)pyrène	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4	0.4
Benzo(b)fluoranthène	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4	0.5
Benzo(k)fluoranthène	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4
Benzo(ghi)Pérylène	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4	0.4
Chrysène	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4	0.4	<0.4	<0.4
Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4
Phénanthrène	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4	2.3
Fluoranthène	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4	1.6
Fluorène	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4	0.8
Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4
Naphtalène	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4
Pyrène	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4	1.4
Somme HAP EPA (16)	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4	0.4	<0.4	10.1



La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 7 page(s).

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Alén, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

4/7



**Eurofins Lab Environment Testing Portugal,
Unipessoal Lda.**



N° de rapport d'analyse : AR-23-P-002614-01

N° échantillon	016	017	018	019	020
Désignation échantillon client (#)	Carotte 16 - Couche 01 - - -	Carotte 17 - Couche 01 - - -	Carotte 18 - Couche 01 - - -	Carotte 19 - Couche 01 - - -	Carotte 20 - Couche 01 - - -
Matrice	Matériaux Routiers	Matériaux Routiers	Matériaux Routiers	Matériaux Routiers	Matériaux Routiers
Date de début d'analyse	28/09/2023	28/09/2023	28/09/2023	28/09/2023	28/09/2023
Date de fin d'analyse	02/10/2023	02/10/2023	02/10/2023	02/10/2023	02/10/2023
Date de prélèvement (#)					

Résultats des analyses effectuées sur l'échantillon reçu

EKOPA : Détermination des HAP (16) par GC-MS-MS

Méthode interne- W13334(27-03-23), W14023(02-11-22)

		016	017	018	019	020
Acénaphène	mg/kg M.S.	4.3	8.3	0.9	<0.4	<0.4
Acénaphthylène	mg/kg M.S.	0.5	1.0	0.5	<0.4	<0.4
Anthracène	mg/kg M.S.	1.4	3.0	1.6	1.1	<0.4
Benzo-(a)-anthracène	mg/kg M.S.	0.4	0.5	<0.4	<0.4	<0.4
Benzo(a)pyrène	mg/kg M.S.	0.8	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4
Benzo(b)fluoranthène	mg/kg M.S.	0.6	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4
Benzo(k)fluoranthène	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4
Benzo(ghi)Pérylène	mg/kg M.S.	0.5	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4
Chrysène	mg/kg M.S.	0.5	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4
Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4
Phénanthrène	mg/kg M.S.	6.0	10.0	3.0	<0.4	0.5
Fluoranthène	mg/kg M.S.	1.6	3.2	1.1	<0.4	0.5
Fluorène	mg/kg M.S.	3.2	4.5	0.6	<0.4	<0.4
Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4
Naphtalène	mg/kg M.S.	0.5	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4
Pyrène	mg/kg M.S.	1.4	2.6	1.0	0.4	<0.4
Somme HAP EPA (16)	mg/kg M.S.	21.7	33.1	8.7	1.5	1.0



La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 7 page(s).

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Alén, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

5/7



**Eurofins Lab Environment Testing Portugal,
Unipessoal Lda.**



N° de rapport d'analyse : AR-23-P-002614-01

N° échantillon

Désignation échantillon client (#)

Matrice

Date de début d'analyse

Date de fin d'analyse

Date de prélèvement (#)

021

022

Carotte 21 -
Couche 01 - - -

Carotte 22 -
Couche 01 - - -

Matériaux Routiers

Matériaux Routiers

28/09/2023

28/09/2023

02/10/2023

02/10/2023

Résultats des analyses effectuées sur l'échantillon reçu

EKOPA : Détermination des HAP (16) par GC-MS-MS

Méthode interne- W13334(27-03-23), W14023(02-11-22)

		021	022		
Acénaphthène	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4		
Acénaphthylène	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4		
Anthracène	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4		
Benzo-(a)-anthracène	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4		
Benzo(a)pyrène	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4		
Benzo(b)fluoranthène	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4		
Benzo(k)fluoranthène	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4		
Benzo(ghi)Pérylène	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4		
Chrysène	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4		
Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4		
Phénanthrène	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4		
Fluoranthène	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4		
Fluorène	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4		
Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4		
Naphtalène	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4		
Pyrène	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4		
Somme HAP EPA (16)	mg/kg M.S.	<0.4	<0.4		

Notes :



La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 7 page(s).

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Além, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

6/7



Eurofins Lab Environment Testing Portugal,
Unipessoal Lda.



N° de rapport d'analyse : AR-23-P-002614-01

L'incertitude élargie pour les HAP individualisés est de 28 %.

Les incertitudes liées à l'échantillonnage n'ont pas été prises en compte, l'échantillonnage étant à la charge du client.

Les incertitudes élargies, U(expanded) ont été calculées pour un intervalle de confiance à 95 % (k=2) et les sommes ont une incertitude à calculer par : Racine carrée (Somme (valeur de chaque an x U(expanded)²)).

Ce rapport se réfère uniquement aux échantillons analysés tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.
Lorsqu'une nouvelle version du rapport est publiée, les modifications respectives sont identifiées par le formatage gras, italique et souligné et sous forme de note.
Les normes suivies sont des normes européennes (EN) et/ou des normes ISO et/ou des méthodes internes, V.I.
La portée d'accréditation du laboratoire est référencée par le n°L0705-1 et est disponible sur <http://www.ipac.pt/>.
La liste des méthodes et essais avec accréditation flexible globale et intermédiaire peut être consultée sur : <https://www.eurofins.pt/ambiente>
Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande.
Les paramètres marqués d'une * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.
Le paramètre "somme" correspond à la somme de la concentration de chaque analyte du groupe. Lorsque la valeur d'un des analytes est inférieure à la Limite de Quantification (LQ), elle est indiquée par <LQ et cette valeur n'est pas incluse dans la "somme" du groupe. Dans le cas où il y a une ou plusieurs concentrations individuelles d'analyte supérieures à la LQ, la valeur "somme" du groupe correspond à la somme de toutes les valeurs >LQ. Si aucune des concentrations individuelles d'analyte n'est supérieure à la LQ, alors la "somme" du groupe est indiquée comme étant <LQ.
Dans le résultat exprimé en mg/kg M.S., M.S. correspond à "matière sèche".
Les résultats rapportés sous la forme <XXX signifient que le résultat obtenu est <LQ (limite de quantification)
(*) Informations fournies par le client.

Validé et approuvé par :

Joana Pinto
Lab Technician Lab Technician



La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 7 page(s).

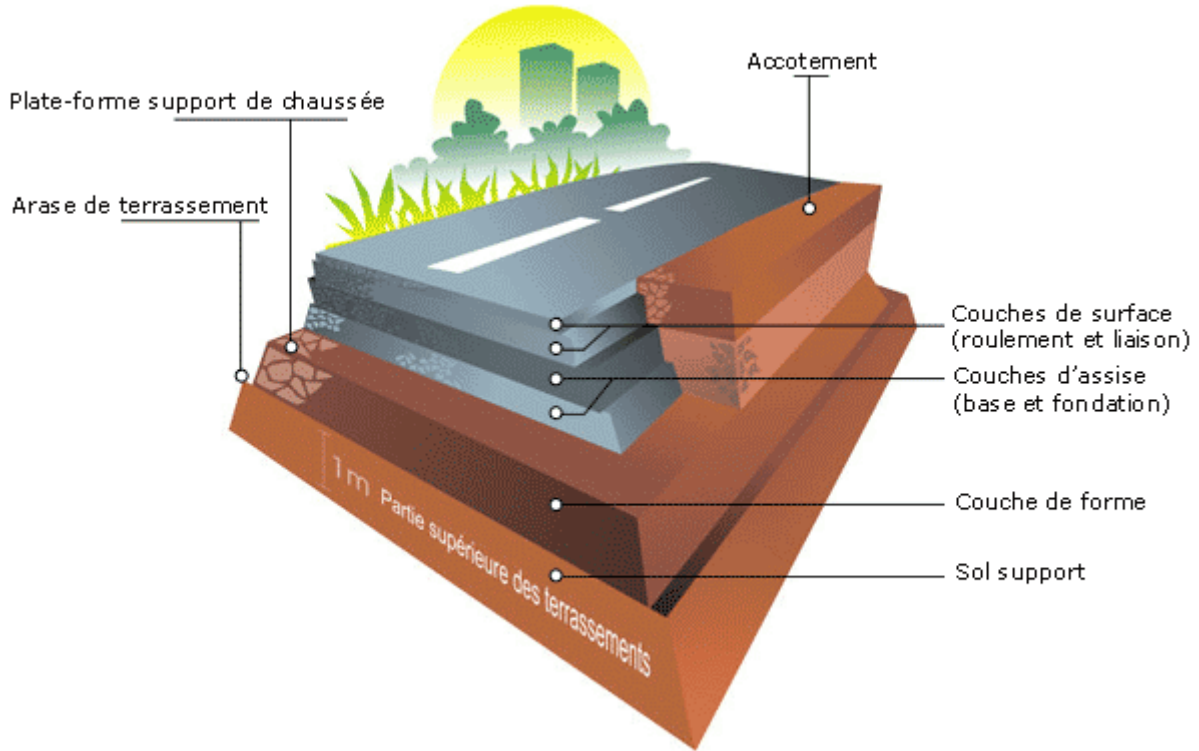
Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Além, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

7/7

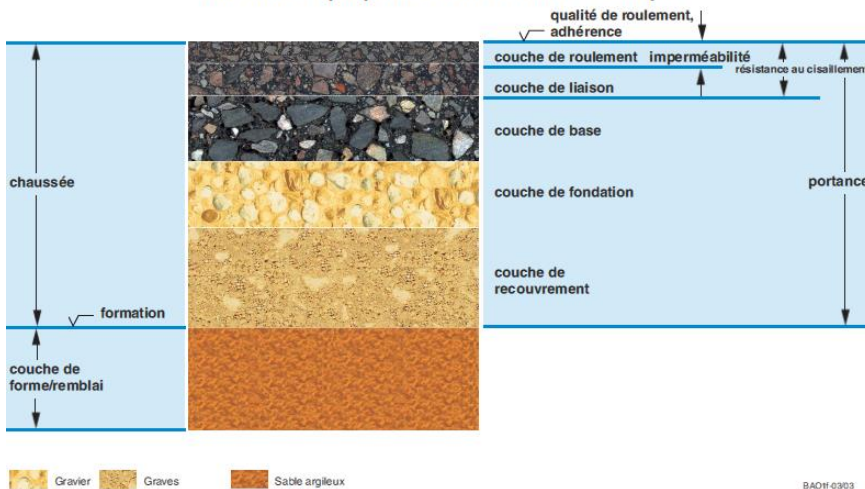
> 8. PROGRAMME DE REPERAGE DE LA NORME NF X 46 020 D'AOUT 2017

Liste des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante

10- Voies et réseaux divers	
Revêtement routier	Bitume couche et sous-couche



Structure et propriétés d'une chaussée souple



> 9. CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

9.1 Consigne Générales de Sécurité liés à l'amiante

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions.

Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut, dans les cas les plus graves, produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de dégradation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leurs caractéristiques, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de dégradation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de dégradation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels

Soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- Perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- Remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- Travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a) Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature, susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret n° 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b) Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c) Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d) Informations sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e) Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA n° 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

9.2 Consigne Générales de Sécurité liés à l'HAP

Toute intervention sur des matériaux nécessite une phase d'identification des dangers et d'évaluation des risques lors de la phase de conception (obligation du maître d'ouvrage ou du donneur d'ordres) et lors de la phase de réalisation des travaux (obligation de l'employeur).

L'analyse HAP est un complément de l'analyse amiante.

Si la première analyse a déterminé la présence d'amiante, l'analyse HAP ne pourra pas être réalisée.

Qu'est-ce qu'un enrobé routier ?

Les enrobés routiers sont utilisés pour la construction et l'entretien des infrastructures routières (autoroutes, routes, trottoirs, parkings, pistes cyclables, zones de stationnement...).

Ils sont constitués de granulats de différentes tailles (graviers, sable, etc...) liés par une phase bitumineuse. Une fois l'enrobé mis en forme, cette phase bitumineuse au sein de laquelle sont incorporées les particules les plus fines issues du granulats est appelée « mastic ». En fonction des réhabilitations successives, une infrastructure routière peut être constituée de plusieurs couches de compositions différentes.

Chaque couche d'enrobé différente et concernée par les travaux doit faire l'objet d'une analyse. Il est recommandé de séparer chacune de ses couches afin d'avoir une visibilité couche par couche des zones présentant des similitudes d'ouvrage ceci dans le but de limiter les coûts de traitement.

Que sont les HAP ?

Les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) sont des constituants naturels du charbon et du pétrole. On en trouve donc régulièrement dans les voies. Ces HAP peuvent se libérer dans l'air lorsque le goudron est chauffé.

Les émanations de HAP représentent donc un risque important pour la santé des personnes amenées à les respirer.

Pourquoi est-il nécessaire de connaître la teneur en HAP ?

La présence de HAP en teneur élevée limite la possibilité de réutilisation des agrégats d'enrobés en recyclage à chaud ou tiède :

- Une teneur inférieure à 50 mg/kg rend possible le recyclage
- Une teneur supérieure à 50 mg/kg conduit à une obligation de mise en centre de stockage des déchets appropriés (tout comme la présence d'amiante).

> 10. ANNEXES /ATTESTATION D'ASSURANCE/ CERTIFICATION

Votre Assurance

► RESPONSABILITE CIVILE
ENTREPRISE



ATTESTATION

COURTIER

CNA

178 BOULEVARD PEREIRE
75017 PARIS

Tél : 01 40 68 02 02

Fax : 01 40 68 05 00

Email : CONTACT@CNASSUR.COM

Portefeuille : 0114921220

Vos références :

Contrat n° 3912280604

Client n° 0626460020

AXA France IARD, atteste que :

**SAS ADX GROUPE (Marque Allo Diagnostic) et ADX Formation
PARC SAINT FIACRE
53200 CHATEAU GONTIER**

a souscrit un contrat d'assurance Responsabilité Civile 1^{ère} ligne n°3912280604 et un contrat Responsabilité Civile 2^{ème} ligne n°3912431104, garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat :

Les diagnostics techniques immobiliers obligatoires

- Repérage amiante avant-vente
- Constat des risques d'exposition au plomb
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat du bâtiment relatif à la présence de termites
- Etat des risques naturels, miniers et technologiques
- L'Infiltrométrie
- La recherche de Fibres Céramiques Réfractaires FCR

Repérage de polluants:

AMIANTE :

- Repérage de l'amiante avant travaux, (dans les bâtiments, les matériels ferroviaires, les aéronefs, l'industrie, les voiries et les sols navires, bateaux et autres engins flottants)
- Repérage de l'amiante avant démolition
- Dossier Technique Amiante (DTA)
- Contrôle de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance



- Dossier Amiante Partie Privative (DAPP)
- Contrôle visuel amiante après travaux (CV1&CV2))
- Sapiteur Amiante
- Mesures d'empoussièrement amiante
- Diagnostic amiante sur des navires selon Décret n° 2017-1442 du 3 octobre 2017 relatif à la prévention des risques liés à l'amiante à bord des navires sous la marque ADX Groupe.

PLOMB:

- Repérage du plomb avant travaux (dans les bâtiments, les maies matériels ferroviaires, les aéronefs, l'industrie, les voiries et les sols navires, bateaux et autres engins flottants)
- Contrôle du plomb après travaux

AUTRES:

- Inventaire des Matières Potentiellement Dangereuses dans les navires conformément à la Résolution MEPC.197(62) de l'OMI
- Inventaire des matériaux pouvant contenir de la silice
- Inventaire des matériaux pouvant contenir du PCB
- Inventaire des matériaux pouvant contenir du machefert
- Recherche des métaux lourds
- Diagnostic de pollution des sols
- L'Analyse de la qualité de l'air et La Recherche de fuites
- Recherche de Radon N1 et N2

Contrôle du bâti:

- Diagnostique Technique Globale (DTG)
- Diagnostic technique en vue de la mise en copropriété
- Diagnostique Technique du bâtiment (DTB)
- Diagnostic Technique Immobilier (Loi SRU)
- Plan pluriannuel de travaux (PPT)
- Diagnostic accessibilité handicapés
- Constat de l'état parasite dans les immeubles bâtis et non bâtis
- Audit de la partie privative en assainissement collectif
- Diagnostic sécurité piscine

Energetique:

- Réalisation d'audit énergétique sous réserve que l'assuré déclare que son activité ne peut en aucun cas être assimilable à une mission de maîtrise d'oeuvre et qu'il ne mette pas en relation les clients avec des professionnels du bâtiment. Dans le cas contraire, aucune garantie ne sera accordée au titre du contrat responsabilité civile Conditions de garantie.
- Attestation de conformité à la Réglementation Thermique
- Vérification de la VMC
- Vérification de chantier de demande de certificat d'économies d'énergie (CEE)

AXA France IARD SA

**Eau:**

- Actes de prélèvement légionnelle
- Portabilité de l'eau

Mesurage:

- Attestations de surface : Loi Carrez, surface habitable, surface utile, surface de plancher, surfaces hors œuvre brute, hors œuvre nette.
- Mesurages en extérieurs et intérieurs
- Mission de topographie et numérisation 3D
- Réalisation de dessin et maquettes 2D & 3D

Sécurité:

- Rédaction de Plan de Prévention des Risques, nécessaire lors de l'intervention d'une entreprise extérieure sur le site d'une entreprise utilisatrice
- Réalisation de documents uniques d'évaluation des Risques Professionnels
- Pose de détecteurs incendie
- Géodétection et géoréférencement des réseaux enterrés et identification au sol en marquage piquetage

Formation:

- Formation aux métiers du diagnostic
- Formation aux risques amiante, plomb
- Formation aux risques électrique
- Formation aux risques lié au travail en hauteur

Autres:

- Etat des lieux locatifs
- Etats des lieux dans le cadre des dispositifs Robien et Scellier
- Attestation de décence du logement (critères de surface et d'habitabilité)
- Audit de pré acquisition
- Dossier de mutation

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance



Garanties au contrat 1^{ère} Ligne N° 3912280604

Montant des garanties : « Lorsqu'un même sinistre met en jeu simultanément différentes garanties, l'engagement maximum de l'assureur n'excède pas, pour l'ensemble des dommages, le plus élevé des montants prévus pour ces garanties » ainsi qu'il est précisé à l'article 6.3 des conditions générales.

Garanties au contrat 2^{ème} Ligne N° 3912431104

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9.000.000 € par année d'assurance et par sinistre
Dont : Dommages corporels	9.000.000 € par année d'assurance et par sinistre
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1.200.000 € par année d'assurance et par sinistre
Autres garanties :	
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)	750.000 € par année d'assurance
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	par expert 300.000 € par sinistre et 500.000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150.000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30.000 € par sinistre

La garantie de l'Assureur s'exerce à concurrence des montants suivants : **pour la seule garantie Responsabilité Civile Professionnelle :**

Tous dommages confondus : 6 000 000 € par sinistre et par année d'assurance

Dont :

- Dommages résultant d'atteintes à l'environnement accidentelles sur les sites des clients de l'assuré : 1 500 000 € par sinistre et par année d'assurance

Il est précisé que ces montants interviennent :

- en excédent des montants de garantie du contrat de 1^{ère} ligne,
- après épuisement des montants de garantie fixés par année d'assurance dans le contrat de 1^{ère} ligne. En cas d'intervention du présent contrat au premier euro, il sera fait application des franchises du contrat de 1^{ère} ligne.

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance



La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Les garanties s'exercent à concurrence des montants figurants ci-dessous de la présente.
Sa validité cesse pour les risques situés à l'Etranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2023 au 01/01/2024 inclus**, sous réserve du paiement des primes 2021 et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à NANTERRE, le 28 Février 2023
Pour la Société :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. E.' with a horizontal line underneath.



Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI 3492 Version 007

Je soussignée, **Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert**, atteste que :

Monsieur SAGET Frédéric

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 01 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention Date d'effet : 28/04/2022 - Date d'expiration : 27/04/2029
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention Date d'effet : 28/04/2022 - Date d'expiration : 27/04/2029
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 08/09/2022 - Date d'expiration : 07/09/2029
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 30/03/2023 - Date d'expiration : 29/03/2030
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 30/03/2023 - Date d'expiration : 29/03/2030

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée à l'adresse <https://www.icert.fr/liste-des-certifies/>

Valide à partir du 04/04/2023.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ou Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis ou Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification. Ou Arrêté du 2 juillet 2018 modifié définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification Ou Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.



Certification de personnes
Diagnosticueur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

